

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, mardi 15 octobre 2019, à partir de 10h30 minutes, au Palais de la Présidence de la République, sous la haute direction de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a remercié le Chef de l'Etat pour avoir mis en place un département ministériel dédié à la Promotion et à l'Intégration de la Femme au Développement, chargé de la Lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Président de la République, dans sa volonté constante d'accorder une place prépondérante et sa confiance en la femme gabonaise, a bien voulu augmenter le nombre de femmes dans la nouvelle équipe gouvernementale.

Par cette action, le Président de la République, Chef de l'Etat, réaffirme l'intérêt qu'il a toujours accordé à la question Genre, notamment la promotion de la femme et son rôle central dans le processus de développement de notre pays.

Sur un tout autre plan, le Conseil des Ministres a salué les efforts constants déployés par le Chef de l'Etat, en vue de renforcer le rayonnement de la diplomatie gabonaise sur la scène internationale.

Dans ce cadre, le Président de la République, Son Excellence, **Ali BONGO ONDIMBA**, a reçu, le samedi 12 octobre 2019, Son Homologue du Libéria, le Président **Georges Manneh WEAH**.

Au cours de leurs échanges, la coopération bilatérale et les questions d'intérêt commun ont été examinées en vue d'un renforcement des liens multiformes entre nos deux pays.

Les deux Chefs d'Etat ont par ailleurs examiné les voies et moyens en vue de l'élargissement de la coopération entre les deux pays sur le plan économique.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DES SOLIDARITÉS NATIONALES

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a adopté deux (2) projets de loi :

Le premier projet de texte porte sur la loi de règlement (LR) pour la gestion 2018.

Arrêtée en équilibre à 2 918 milliards de FCFA, la loi de finances rectificatives (LRF) 2018 a été exécutée en ressources à 2 418 milliards de FCFA contre 2 466 milliards en charges soit un solde déficitaire de 48 milliards de FCFA.

En 2018, les recettes budgétaires perçues se sont établies à 1 760,7 milliards de FCFA contre 2 042,2 milliards de FCFA prévues, soit un taux de recouvrement de 86%.

Dans le même temps, les ressources de trésorerie et de financement ont été mobilisées à hauteur de 657,6 milliards de FCFA contre une prévision de 876,6 milliards de FCFA, soit 75%.

En 2018, les dépenses de l'Etat ont été arrêtées à 2 915,5 milliards de FCFA dans la loi de finances, soit 1 969,1 milliards de FCFA en charges budgétaires et 949,4 milliards de FCFA en charges de trésorerie et de financement.

Les dépenses budgétaires ont été exécutées à hauteur de 1 806,9 milliards de FCFA. Ainsi, les annulations de crédits, qui portent sur les crédits non consommés du budget général se chiffrent globalement à 206,1 milliards de FCFA en charges de trésorerie et de financement.

Elles concernent, entre autres, les charges financières de la dette, 21,1 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement, 73,3 milliards de FCFA, et les autres dépenses, 53,8 milliards de

FCFA. Composées essentiellement des intérêts sur emprunts extérieurs courants, les charges financières de la dette ont été exécutées à hauteur de 210,8 milliards de FCFA, pour une prévision de 231,9 milliards de FCFA dans la loi de finances 2018, soit un taux de réalisation de 91%.

L'exécution des dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel, biens et services et transferts) s'élève à 1 216,8 milliards de FCFA, légèrement au-dessus de la prévision de 1 215,3 milliards de FCFA.

Sur cette catégorie de dépenses, les crédits proposés à l'annulation s'élèvent à 57,9 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement, financées sur ressources propres, ont été exécutées à hauteur de 78,6 milliards FCFA pour une prévision de 214,8 milliards FCFA dans la loi de finances 2018, soit 136,2 milliards FCFA proposés en annulation.

Les projets ayant bénéficié de financements extérieurs (Fine) enregistrent un niveau d'exécution de 174,1 milliards de FCFA contre une prévision de 108,6 milliards de FCFA. Il se dégage un montant de 65,6 milliards de FCFA de tirages supplémentaires effectués et, par conséquent, devant faire l'objet de ratification.

Arrêtée à 65,5 milliards de FCFA dans la loi de finances 2018, la composante « autres dépenses » a été exécutée à 15,7 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 23%. L'écart de 53,8 milliards de FCFA de crédits non consommés est ainsi proposé en annulation.

L'exécution des comptes d'affectation spéciale fait apparaître un solde excédentaire de 2,8 milliards de FCFA.

En définitive, en tenant compte des crédits sans emploi proposés en annulation, d'un montant global de 206,1 milliards de FCFA, l'exécution de la loi de finances 2018 s'est soldée par un déficit de 48,3 milliards de FCFA contre un excédent de 204,9 milliards de FCFA en 2017.

Ainsi, ces efforts qui marquent la ferme volonté du Gouvernement à assainir les finances publiques ont permis notamment le règlement des instances au Trésor pour 111,9 milliards FCFA contre 64,5 milliards FCFA en autorisation, soit 174%.

Le deuxième projet de texte est relatif à la Loi de Finances, exercice 2020.

Le projet de budget 2020, qui poursuit les réformes en cours, notamment celles prises dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie (PRE), vise :

– La réduction du déficit hors pétrole ;

– L'optimisation de la mobilisation des

ressources ; – La gestion active de la dette pour la rendre plus soutenable et mieux préparer les échéances de remboursement des années à venir, 2021, 2022, 2023 ; – La maîtrise des dépenses courantes pour dégager des marges et financer l'investissement ; – L'apurement et la non-accumulation des

arriérés ; – La reconstitution des avoirs extérieurs pour la couverture de nos importations.

Ainsi, pour l'année 2020, les prévisions budgétaires sont arrêtées, en ressources et en charges, à 3.330.773.722.478 F CFA contre 3.033.417.217.459 F CFA, en hausse de 297.356.505.019 F CFA par rapport à 2019.

Les recettes devraient s'améliorer principalement par l'effet d'augmentation des recettes fiscales.

Pour les recettes budgétaires, celle-ci passeraient ainsi de 2113,4 milliards FCFA, arrêtées dans la loi de finances 2019, à 2 162,4 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 49 milliards.

Une partie de ces recettes est directement affectée au financement de l'assurance maladie et les prestations familiales, soit 63,1 milliards de F CFA.

En outre, les ressources de trésorerie et de financement se situeraient à 1247,7 milliards de FCFA dans la loi de finances 2020 contre 920 milliards, arrêtées dans celle de 2019, soit un accroissement de 36%.

Pour l'année 2020, les dépenses budgétaires représentent 61,6% des dépenses de l'Etat pour un montant de 2.051.703.396.409 F CFA tandis que les charges de trésorerie et financement sont arrêtées à 1.279.070.326.069 F CFA pour un poids de 38,4% du budget.

Les dépenses budgétaires hors Compte d'Affectation Spécial (CAS) seraient plafonnées à 1927 milliards de FCFA, contre 1907,9 milliards de FCFA arrêtées dans la loi de finance 2019, soit une augmentation de 19,1 milliards de FCFA, essentiellement due aux efforts d'investissement et à la prise en compte des autres dépenses de l'Etat.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 513,2 milliards FCFA contre 381 milliards de FCFA dans la loi de finances 2019, soit une augmentation de 132,2 milliards FCFA.

Elles sont financées par quatre (4) types de financement : les ressources propres pour 220 milliards FCFA, soit 42,9% des dépenses d'investissement, les financements extérieurs pour 246,1 milliards FCFA soit 47,9%, les partenariats publics-privés à hauteur de 30 milliards FCFA, soit 5,8% et les dons prévus à 17,1 milliards FCFA, soit 3,3%.

Les charges de financement et de trésorerie sont évaluées à 1279,1 milliards de FCFA contre 1014,3 milliards de FCFA dans la loi de finances 2019, soit une hausse de 26%.

Cette hausse reflète la nouvelle politique de gestion de la dette visant à la rendre plus soutenable et à régler la dette intérieure pour relancer l'activité des PME/PMI locales.

Les dépenses budgétaires hors comptes d'affectation spéciale, se chiffrent à 1 927 milliards de FCFA contre 1 907,9 milliards de FCFA, soit une augmentation de 19,1 milliards.

Les dépenses de personnel, se situeraient à 661 milliards de FCFA contre 672,8 milliards de FCFA en 2019 soit une contraction de 1,7%. Cette baisse s'explique en partie par la mise à la retraite systématique des agents, la suspension de l'indemnité de transport aux bénéficiaires des véhicules administratifs et l'effet du recensement biométrique.

Les dépenses de biens et services et les dépenses de transferts afficheront une baisse contrairement aux autres dépenses qui elles, connaîtront une hausse de 26,4 milliards de FCFA pour s'établir à 90,9 milliards de FCFA. Quant aux dépenses d'investissement, elles, s'établiraient à 513,2 milliards de FCFA contre 381 milliards de FCFA dans la loi de finances 2019.

Ces dépenses seront principalement orientées vers le financement des projets du Fonds d'Initiative Départementale (FID), la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructures (SDNI) et de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG) pour environ 238,5 milliards de FCFA.

Concernant le Schéma Directeur National d'Infrastructures, 110,8 milliards de FCFA seront consacrés aux travaux routiers (Transgabonaise, voiries de Libreville, Farasol-Mbéga, etc.), 34 milliards de FCFA au financement de projets d'accès aux services de base (eau et électricité) et

27,1 milliards de FCFA pour la réhabilitation du Transgabonais.

Quant à la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon, 127,7 milliards FCFA sont destinés à l'Education, notamment la réhabilitation des universités, des écoles et lycées, la construction des lycées, collèges et centres de formation professionnelle.

De plus, 14,1 milliards FCFA sont consacrés à la santé avec le renforcement des structures sanitaires, la réhabilitation et équipement des hôpitaux dans les capitales provinciale et départementale.

Un effort sera également consacré à la dotation en équipement de tous les départements ministériels.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sur présentation de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a marqué son accord aux demandes d'accréditation dans notre pays des ambassadeurs ci-après :

– Monsieur **Allusif SADIN TASSE**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Cuba près la République Gabonaise avec Résidence à Libreville ;

– Madame **Nilüfer Erdem KAYGISIZ**, en qualité d'ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Turquie près la République Gabonaise avec Résidence à Libreville ;

– Monsieur **Chang Soo RYU**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée près la République Gabonaise avec Résidence à Libreville.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a également approuvé les demandes d'agrément de trois nouveaux Attachés de Défense :

– Le Colonel **Laurensus BANGUN MANAHAM**, en qualité d'Attaché de Défense de l'Indonésie en République Gabonaise avec résidence à Abuja en République Fédérale du Nigéria ;

– Le Colonel **José Augusto OLIVEIRA COSTA DOS REIS**, en qualité d'Attaché de Défense du Portugal en République Gabonaise avec Résidence à Sao Tomé et Príncipe ;

– Le Colonel **Victor ETENG MUA**, en qualité d'Attaché de Défense du Cameroun en République Gabonaise, avec résidence à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

– Directeur du cabinet adjoint : Monsieur **Mohamed Ali SALIOU**

GARDE RÉPUBLICAINE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES SPECIAUX (DGSS)

– Directeur Général : Colonel **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**

– Directeur Général Adjoint : **Capitaine Wulfrand Patie NGOKILA**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DU GABON EN AFRIQUE DU SUD

– Attaché Militaire : Lieutenant-Colonel **Frédéric BONGO ONDIMBA**

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE, CHARGE DE L'AMÉLIORATION DE
L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES**

ORGANE DE PILOTAGE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (UA-PPP)

– Coordonnateur de l'Unité d'Appui aux Partenariats Public-Privé : Monsieur **Davy EMANE
NZE NDONG**

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

CABINET DU MINISTRE

– Chargé d'études : Monsieur **Steeve OBAME** en remplacement de Monsieur **Etienne
Francky MEBA ONDO**

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, ET DES
SOLIDARITÉS NATIONALES**

**CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU BUDGET ET DE
L'ÉQUILIBRE DES COMPTES PUBLICS ET DE L'ACTION SOCIALE**

– Directeur de Cabinet : Monsieur **Longin ODOUNGA OKEVAYI**

– Secrétaire Particulière du Ministre Délégué : Madame **Marlyne
EDJELEGUE** épouse **NGUEMA**

– Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet : Madame **Catherine BAMOBE**
BIKOGO épouse **NIKEYEME NGOUA**

– Secrétaires de Cabinet :

Mesdames :

o **Thelma Sarah ANDOU M'ALANDJI**

o **Francisca GUITSOUSOU** épouse **KOUMBA**

– Chargés d'Etudes :

o Madame **Diana Idelle MATANGOYE**

o Monsieur **Ike Albéric APOUPA LOUSSOU**

– Chargés de mission :

o Monsieur **Thibault ODJAGA**

o Monsieur **Holife Mohamed AMBASSI AGWANDA**

– Chef de Protocole : Madame **Ulrica LEKOGO**

– Aide de Camp : Adjudant-Chef Major **Eugène SAMI**

– Agents de Sécurité :

o Sergent-Chef **Yannick LEKOGO**

o Sergent **Glenn Jessy ONTSILAMBISSA**

– Chauffeur Particulier du Ministre Délégué : Monsieur **Crescence Calvin NDIBANGOYE**

CAISSE DE STABILISATION ET DE PEREQUATION (CAISTAB)

DIRECTION GENERALE

– Directeur Général Adjoint : Monsieur **Ernest OGANDAGA**

MINISTÈRE DES AMÉNAGEMENTS FONCIERS, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

CABINET DU MINISTRE

– Secrétaire Particulière : Madame **Nelly Manzia OYANE EBANE**

– Conseiller Juridique : Monsieur **Hervé Christian NGANGUI**

– Conseiller Diplomatique : Madame **Antoinette Léonie SANDOUGOUT**

– Conseillers Techniques :

Mesdames :

o **Ysaura Alicia NGARI**

o **Suzy Dorelle MATOUMBA** épouse **MOMBO**

Monsieur **Raphaël OFOUROUGOU**

– Chargés d’Etudes :

o Madame **Aude Cherelle Anouchka**

MATSOGNI NGUEPE o Monsieur **Juptien Jaurès BENDZI CHINO**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L’EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

OFFICE DES PORTS ET RADES DU GABON (OPRAG)

DIRECTION GÉNÉRALE

– Directeur Général Adjoint : Monsieur **Chrysante BOUSSAMBA**

MINISTÈRE DE LA SANTE

CABINET DU MINISTRE

– Conseiller Juridique : Madame **Aïdasso Relance MOUELE**

**MINISTÈRE DES MINES, DE L’ENERGIE ET DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES**

CONSEIL NATIONAL DE L’EAU ET DE L’ELECTRICITÉ (CNEE)

DIRECTION GENERALE

– Directeur Général : Monsieur **Justin NZE BEKALE**

– Directeur technique : Monsieur **Antoine NDONGO KOUYA**

FIN.